

## Prix des médicaments brevetés au Canada et dans 13 autres pays

### Description

#### **Prix des médicaments brevetés au Canada et dans 13 autres pays : Examen du discours du CEPMB pour justifier un amendement à la réglementation**

Brett Skinner, PhD, PDG du Canadian Health Policy Institute, éditeur du Canadian Health Policy Journal

#### SOMMAIRE

Les prix des médicaments brevetés vendus au Canada sont réglementés par un organisme quasi-judiciaire du gouvernement fédéral connu sous le nom du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). En août 2019, Santé Canada a apporté des modifications aux lignes directrices que le CEPMB utilise pour fixer les prix plafonds des nouveaux médicaments. La nouvelle réglementation doit entrer en vigueur le 1er janvier 2022. Santé Canada a estimé qu'en vertu des nouvelles règles, les prix maximums autorisés pour certains médicaments brevetés pourraient chuter de 52 %. Des études indépendantes estiment les baisses de prix de 61 % à 84 %. L'industrie, les groupes de patients et les chercheurs ont averti que les nouvelles limites de prix pourraient amener les sociétés pharmaceutiques à ne plus prioriser le marché canadien lors du lancement de nouveaux médicaments, ce qui retarderait l'accès pour les patients canadiens et pourrait également décourager les investissements de l'industrie dans la R-D pharmaceutique au Canada. Santé Canada et le CEPMB rejettent ces préoccupations, jugeant les preuves insuffisantes. Le discours du CEPMB pour justifier un amendement à la réglementation veut que les prix canadiens soient trop élevés, et l'organisme cite le rang du Canada dans les comparaisons internationales comme preuve. L'agence s'appuie sur sa propre analyse interne pour étayer cette affirmation, qui n'a toutefois pas fait l'objet d'un audit indépendant. Cette étude teste la validité du discours du CEPMB. Les prix des 100 médicaments brevetés les plus vendus au Canada ont été comparés aux prix des produits analogues dans les 11 pays spécifiés par la nouvelle réglementation pour le référencement international, ainsi que dans les anciens pays de référence, la Suisse et les États-Unis. Les données ont été obtenues pour les années civiles 2018, 2019 et 2020 à partir de la base de données IQVIA® MIDAS®, qui est la même source utilisée par le CEPMB. Les ratios de prix bilatéraux ont montré que le Canada se classait systématiquement au milieu des 14 pays étudiés, que les prix soient mesurés sous forme de moyennes ou de médianes, et que les prix soient ajustés aux taux de change du marché ou à la parité des pouvoirs d'achat, de même que par rapport au PIB par habitant. Une interprétation objective du classement du Canada nous informe que les prix des médicaments brevetés sont modérés à côté des 13 pays de référence actuels et anciens du CEPMB. Le discours du CEPMB n'est pas étayé par les preuves. Les modifications sont injustifiées et risquées.

Soumis: 2 août 2021 | Publié: 31 août 2021

**DIVULGATIONS** : L'auteur est le président du programme de recherche Access to Innovative Medicines du CHPI, qui est en partie financé par la vente d'abonnements corporatifs aux employés de sociétés pharmaceutiques. Open Access a été parrainé par le programme.

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** : Cette recherche a été menée avec des données obtenues sous licence d'IQVIA, Canada Inc. et provenant de la base de données exclusive IQVIA® MIDAS®, années civiles 2018, 2019 et 2020. Les déclarations, constatations, conclusions, points de vue et opinions exprimés ici ne sont pas nécessairement ceux d'IQVIA Canada Inc. ou de l'une de ses entités subsidiaires ou affiliées. Les prix présentés dans cette étude sont rapportés au niveau des prix de liste bruts départ-usine et ne reflètent donc pas les prix réels net payés après remises des fabricants.

**CITATION**: Skinner, Brett (2021). Prix des médicaments brevetés au Canada et dans 13 autres pays: Examen du discours du CEPMB pour justifier un amendement à la réglementation. Canadian Health Policy, août 2021. ISSN 2562-9492 [www.canadianhealthpolicy.com](http://www.canadianhealthpolicy.com)